
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 28 mars 2024 à 9 h 30
Mairie d'arrondissement, salle 200.69, située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement substitut

AUTRES ABSENCES :

Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 32.

CA24 14 0079

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 33, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 34, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

CA24 14 0080

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir (RCA14-14001) afin d'autoriser des cafés-terrasses temporaires pour la période d'occupation du 1er au 15 avril 2024

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir*(RCA14-14001), afin d'autoriser, sans frais, des cafés-terrasses et placottoirs temporaires pour la période d'occupation du 1^{er} au 15 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1249480006

Levée de la séance

La séance est levée à 9h35.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 avril 2024.